

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

COMITÉ SYNDICAL

Délibération de la séance du
lundi 17 février 2020



Président : M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Vice-Présidente : Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon

Présents : M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Mme Antoinette Butet-Vallias, conseillère municipale, Ville de Villeurbanne
Mme Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon

Excusé(e)s : Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon, **donne pouvoir** à M. Loïc Chabrier
M. Jean Wilfried Martin, conseiller Métropole de Lyon, **donne pouvoir** à Mme Anne Reveyrand
M. Jean Paul Chich, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne, **donne pouvoir** à Mme Antoinette Butet-Vallias

Absents : Mme Sarah Sultan, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
M. Ikhlef Chikh, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne
M. Damien Berthilier, conseiller Métropole de Lyon

Délibération n°2009 : Vote des tarifs pour l'année scolaire 2020 2021

Rapporteurs : Mme Hélène Sauvageot, responsable vie scolaire et M. Philippe Grammatico, directeur adjoint, ENMDAD

Délibération n°2009– Tarifs des inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021

Mesdames, Messieurs,

1. Tarifs des inscriptions des élèves :

Il est proposé de faire évoluer la tarification des enseignements délivrés par le Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD de Villeurbanne, telle que définie par la délibération 1708 du 05 avril 2017, en cohérence avec l'évolution du coût de la vie par :

- L'adoption d'une augmentation des tarifs d'inscriptions des élèves de **+1.5%** par rapport à ceux de l'année scolaire 2019-2020, arrondis à l'euro le plus proche
- La décision qu'ils entreront en vigueur pour l'année scolaire 2020-2021

2. Montant des frais des dossiers :

Les frais de dossier des candidats à l'ENMDAD, tels que définis par la délibération **1708** relative aux règles de tarification des activités des élèves, s'élèvent à **20 euros**.

3. Montant des frais de réédition de cartes d'élève :

Les frais de réédition de carte d'élève, tels qu'énoncés dans la délibération **1708** relative aux règles de tarification des activités des élèves, s'élèvent à **5 euros**.

Après vote, les membres du syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD approuvent la proposition des tarifs pour l'année scolaire 2020-2021.

Listes des annexes :

Annexe A- Projection 2020-2021 pour la grille tarifaire des villeurbannais (+1.5%)

Annexe B- Projection 2020-2021 pour la grille tarifaire des non villeurbannais (+1.5%)

Annexe C- Projection 2020-2021 du Tarif Accueil (+1.5%)



Loïc CHABRIER

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique

Villeurbanne

Transmission Préfecture : 18/02/2020



Rappel
TARIFS 2018-2019 ACCUEIL

	Tarif Eveil	Tarif Courant	Tarif Pratiques collectives	Tarif cycle renforcé	Tarif 3ème	Cumul	Location
Villeurbannais	63 €	278 €	129 €	749 €		140 €	83 €
Non villeurbannais	266 €	580 €	266 €	798 €		290 €	173 €

Rappel :
Pour les non villeurbannais le coût du tarif Eveil correspond au tarif "pratiques collectives"
Délibération 1631 du 17 novembre 2016 instaurant le tarif accueil.



Annexe C
TARIFS 2019-2020 ACCUEIL

	Tarif Eveil	Tarif Courant	Tarif Pratiques collectives	Tarif cycle renforcé	Tarif 3ème	Cumul	Location
Villeurbannais	63 €	282 €	131 €	760 €		142 €	84 €
Non villeurbannais	270 €	588 €	270 €	810 €		294 €	176 €

Tarifs 2020/2021 - Service Scolarité - Janvier 2020